

Séance ordinaire du 9 juillet 2018



2018-07
129

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 9 juillet 2018 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,
Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Merci aux commanditaires balle et soccer
- Deck hockey tous les mercredis soir, deux catégories (6-9 ans et 10 ans et +), 20\$ pour la saison
- Rencontre d'information publique : la population est invitée par les nouveaux propriétaires du Moulin Blanc à une rencontre d'information afin de présenter le projet de la nouvelle entreprise:
 - Samedi le 14 juillet au Moulin Blanc
 - 11h: arrivée des invités
 - 11h20: présentation du projet et dévoilement officiel
 - 12h00: diner spaghetti - gratuit pour tous
- 12 juillet reconnaissance des bénévoles
- Collecte de sang mardi le 17 juillet de 14h00 à 20h au Centre Sportif
- CLSC: clinique sans rendez-vous le 12 juillet et les 2, 6, 13 et 30 août
- Fermeture du bureau municipal du 23 juillet au 3 août 2018.
- Écocentre ouvert pendant les vacances, horaire régulière

Chez nos voisins:

- Cours de gardiens avertis le 16 juillet à la salle Blanche de St-Évariste. Inscription au 418-459-6488
- Exposition agricole de St-Honoré, 54e édition, du 9 au 12 août 2018
- Festival Western de St-Victor du 23 au 29 juillet 2018

2018-07
130

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Séance ordinaire du 11 juin 2018**
- 05 - CORRESPONDANCE**
 - 05.01 - Bordereau de correspondances**
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**
 - 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2018 et des engagements du mois**
 - 07.03 - Embauche du préventionniste**
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 08.01 - Réunion du comité des travaux publics**
 - 08.02 - Raccordement 880, 4e Rue Est**
- 09 - LOISIRS-TOURISME**
 - 09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**
 - 09.02 - Embauche technicienne en loisirs - remplacement**
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**
 - 10.02 - Demande au programme de revitalisation, mutation**
 - 10.03 - Demande de dérogation mineure - Sébastien Turcotte**
 - 10.04 - Adoption des états financiers OMH au 2017-12-31**
 - 10.05 - Regroupement des Office municipal d'habitation**
 - 10.06 - MRC - adoption du projet de règlement 2004-71-33**
 - 10.07 - Contrat d'utilisation de la propriété d'Express Beauce Mégantic**
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 11.01 - Réunion du comité des finances**
 - 11.02 - Comptes du mois de juin 2018 et engagements financiers du mois suivant**
 - 11.03 - Dons et commandites**
- 12 - LÉGISLATION**
 - 12.01 - Avis de motion règlement 491-2018**
 - 12.02 - Avis de motion règlement 492-2018**
 - 12.03 - Adoption du projet de règlement 491-2018 - urbanisme**
 - 12.04 - Adoption du premier projet de règlement no 492-2018**
- 13 - DIVERS**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-07
131

04.01 - Séance ordinaire du 11 juin 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juillet 2018.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

5.01.01 - Informations

- Bulletin sur le marché du travail en Chaudières-Appalaches
- Liste des espèces en péril
- Villages-relais, bulletin de juin 2018
- Villages-relais, rapport annuel 2017-2018

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage récupéré par Services Sanitaires Denis Fortier inc.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de juin 2018 est de:

Déchets industriels et commerciaux:	21.62 T.M. /4 semaines;
Déchets résidentiels:	36.90 T.M. /4 semaines;
Matériaux secs mélangés:	16.41 T.M. /4 semaines;
Recyclage industriel et commercial:	12.62 T.M. /4 semaines;
Recyclage résidentiel:	11.34 T.M. /4 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 600 tonnes métriques pour l'année 2018, soit une moyenne de 50 T.M. par mois. Le tonnage d'enfouissement pour le mois de juin est de 58.52 tonnes métriques.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

2018-07
132

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 6 juin 2018.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 juin dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2018-07
133**

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2018 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juin 2018 pour un montant de 8 286.46 \$
- les engagements du mois de juillet 2018 reliés au service d'incendie, au montant de 11 180 \$

Adoptée unanimement.

**2018-07
134**

07.03 - Embauche du préventionniste

Attendu l'affichage de poste lancé par la municipalité de La Guadeloupe afin de démarrer le poste de préventionniste en sécurité incendie pour le Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Attendu l'entente entre la municipalité gestionnaire du service de sécurité incendie de la Haute-Beauce et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3887;

Attendu les conditions de travail mentionnées dans le contrat de travail;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'appuyer la municipalité gestionnaire et d'accepter les conditions suivantes :

- De procéder à l'embauche de M. Michaël Busque au poste de préventionniste en sécurité incendie pour le secteur de la Haute-Beauce
- Date d'entrée en fonction fixée le 26-06-2018
- Rémunération selon l'échelle fixée dans le contrat de travail
- Autres conditions de travail selon le contrat de travail
- Bureau du préventionniste dans les locaux du bureau municipal de La Guadeloupe

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 18 juin 2018

Les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2018-07
135**

08.02 - Raccordement 880, 4e Rue Est

Attendu que M. Sébastien Turcotte projette la construction d'un garage détaché de sa résidence unifamiliale sise au 880, 4e Rue Est;

Attendu que le garage devra être raccordé au service d'égout sanitaire;

Attendu que le raccordement à l'avant de la résidence impliquerait de passer en travers de l'entrée électrique, de la conduite d'aqueduc et de trois tuyaux de drainage;

Attendu que des conduites, devant servir au futur développement à l'arrière de sa résidence, sont situées sur son terrain;

Attendu que M. Turcotte a accordé une servitude à la municipalité pour ces tuyaux et que cette dernière hypothèque une partie de son terrain;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu :

- d'autoriser M. Turcotte à connecter ses égouts sur les conduites sises sur son terrain
- que le raccordement aux services soit sans frais si M. Turcotte fournit la pelle mécanique pour les travaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09 - LOISIRS-TOURISME

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu une séance de travail en juin 2018.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités de juin 2018, préparé par la directrice des loisirs.

**2018-07
136**

09.02 - Embauche technicienne en loisirs - remplacement

Attendu l'affichage de poste de technicienne en loisirs afin de remplacer Mme Anick Champagne qui est en congé de maladie;

Attendu le processus d'analyse des candidatures reçues et les recommandations du comité de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- De retenir la candidature de Mme Émilie Larivière, au poste de technicienne en loisirs et culture
 - Conditions d'embauche
 - Remplacement de congé de maladie, durée indéterminée
 - Horaire de 35 heures/ semaine réparties du dimanche au samedi sur la base de 5 jours de 7 heures
 - Date d'entrée en fonction: 26 juin 2018

- Salaire et conditions de travail en fonction de la convention collective des employés municipaux, classe # 6 échelon #1

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2018-07
137**

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 20 juin 2018

Adoptée unanimement.

**2018-07
138**

10.02 - Demande au programme de revitalisation, mutation

Attendu la demande déposée par M. Bruno Roy au programme de revitalisation pour l'acquisition d'une résidence unifamiliale sise au 656 8e Rue Est, dont l'année de construction inscrite au rôle est 1920 et dont la valeur, bâtiment et immeuble, est de 70 700\$;

Attendu que la demande répond aux exigences du programme de revitalisation pour l'acquisition d'un immeuble résidentiel âgée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'accepter la demande de M. Roy est d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le débours de 475.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-07
139**

10.03 - Demande de dérogation mineure - Sébastien Turcotte

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Sébastien Turcotte pour la propriété située au 880, 4e rue Est et sise sur le lot 5 666 6650;

Attendu que cette demande vise à autoriser la construction d'un garage détaché de la résidence familiale et dont la hauteur et la grandeur demandées sont supérieures à celles autorisées au règlement de zonage:

- Hauteur demandée: 28 pieds 4 pouces
 - autorisée au règlement de zonage : celle du bâtiment principal, soit 25 pieds 4 pouces
- Grandeur demandée: 1 731.37 p2
 - autorisée au règlement de zonage: 80% de la grandeur du bâtiment principal soit 1 649.52 p2

Attendu que la hauteur demandée est considérée comme une dérogation majeure par le comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a des solutions afin de remédier à la situation sans causer de préjudice au demandeur:

- modification des fermes de toit
- diminution de la hauteur des murs

- diminution de la pente du toit

Attendu le plan accompagnant la description technique déposé par le demandeur et sur lequel un garage de 1 775.86p2 est implanté;

Attendu que ce plan est joint au contrat d'achat du terrain et qu'il est signé, suite à une entente verbale, par les représentants de la municipalité lors de la transaction;

Attendu l'étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme et la recommandation qui s'en suit;

- refuser la demande pour la hauteur
- ne prend pas position pour la grandeur étant donné l'entente signée précédemment

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu :

- de refuser la demande de dérogation pour la hauteur du bâtiment
- d'accepter la demande pour la grandeur du bâtiment afin de respecter l'entente prise antérieurement avec le demandeur

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-07
140**

10.04 - Adoption des états financiers OMH au 2017-12-31

Attendu le dépôt des états financiers vérifiés de l'OMH La Guadeloupe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

Attendu les déboursés à être effectués par la municipalité pour l'OMH et le programme Accès Logis pour l'année 2017:

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| • OMH - 2017 | (1 070.00 \$) |
| • Programme Accès logis: | <u>419.98 \$</u> |
| • Solde à payer (recevoir): | (650.02 \$) |

Attendu le dépôt des états financiers 2015 de l'OMH après régularisation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu :

- d'adopter les états financiers vérifiés de l'OMH La Guadeloupe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
- d'adopter les états financiers 2015

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-07
141**

10.05 - Regroupement des Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe,

l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction, de Saint-Victor, de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Sainte-Prosper, de Sainte-Aurélie, de Saint-Cyprien, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem-de-Beauce et de Saint-Benoît-Labre un projet d'entente de regroupement des dix-huit (1) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu sur recommandation du comité exécutif:

- Le conseil recommande favorablement le regroupement l'Office municipal d'habitation de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-07
142**

10.06 - MRC - adoption du projet de règlement 2004-71-33

Attendu le projet de règlement # 2004-71-33 déposée par la MRC Beauce-Sartigan, modifiant le règlement relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites des périmètres urbains de Saint-Georges et de Saint-Évariste-de-Forsyth et afin d'autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable, sur le territoire de Saint-Ephrem-de-Beauce;

Attendu que ce projet de règlement a été déposé aux membres du conseil préalablement à la présente séance afin qu'il puisse en prendre connaissance en détail;

Attendu la résolution # 2018-06-124 de la MRC Beauce -Sartigan adoptant le projet de règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'aviser la MRC Beauce-Sartigan que la municipalité de La Guadeloupe ne s'oppose pas au projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-07
143**

10.07 - Contrat d'utilisation de la propriété d'Express Beauce Mégantic

Attendu le "Préavis de résiliation partielle" émis par Express Beauce Mégantic, le 6-03-2017;

Attendu les nombreuses rencontres et échanges entre les parties;

Attendu le Contrat d'utilisation de la propriété de l'Express Beauce Mégantic émis par le propriétaire, le 2-05-2018;

Attendu que la conseillère au siège #4, Mme Suzanne Veilleux, s'est retirée des discussions tenues en comité plénier et a quitté lors de ce point en séance de conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu de :

- Refuser le contrat d'utilisation de la propriété de l'Express Beauce Mégantic
- De mandater une firme d'avocat pour proposer un contrat d'utilisation répondant aux deux parties

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

11.01 - Réunion du comité des finances

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2018-07
144**

11.02 - Comptes du mois de juin 2018 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu

- que les comptes du mois de juin 2018 au montant total de 267 124.02 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes	97 627.75
payés	\$
Comptes à	108
payés	713.97 \$
Salaires	43 552.21
nets versés	\$
Remises	17 230.09
d'employeur	\$
Total	267 124.02 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2018 pour un montant total de 130 350.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2018-07
145**

11.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- Fondation Cambi (billet pour tirage).....0\$
- Triathlon 2018 du Lac Poulin (profit à la Fondation Santé Beauce-Etchemin).....50\$

Adoptée unanimement.

12 - LÉGISLATION

12.01 - Avis de motion règlement 491-2018

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 5, M. Vincent Breton, qu'il déposera, pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 491-2018 modifiant le règlement d'urbanisme no 370-2007 et le plan d'affectation des sols qui l'accompagne:

- agrandir les affectations commerciales et résidentielles (8e Rue Ouest, 15e Rue Ouest et 9e Rue Est)

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée

12.02 - Avis de motion règlement 492-2018

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 5, M. Vincent Breton, qu'il déposera, pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 492-2018 modifiant le règlement de zonage no 373-2007 et le plan de zonage qui l'accompagne:

- agrandir les zones C-709, R-405 et R-401 (8e Rue Ouest, 15e Rue Ouest et 9e Rue Est)

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

**2018-07
146**

12.03 - Adoption du projet de règlement 491-2018 - urbanisme

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par l'adoption des règlements :

- 382-2007	- 442-2012
- 399-2008	- 465-2015
- 414-2010	- 482-2017
- 424-2011	- 486-2017
- 432-2011	

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation des sols, périmètre urbain, du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de rendre conforme le plan d'urbanisme suite aux modifications qui seront apportées au plan de zonage par l'adoption du règlement # 492-2018 :

- Modifier le plan de zonage afin de rendre conforme des terrains chevauchés par deux zones
- Agrandir les zones propices à des constructions futures

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 5, M. Vincent Breton, ce 9 juillet ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 491-2018, sera tenue le 8 août 2018 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14^e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. VINCENT BRETON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le premier projet de règlement no 491-2018 intitulé :

RÈGLEMENT 491-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LES PLANS D'AFFECTION DU SOL QUI LUI SONT ANNEXÉS

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan d'affectation des sols périmètre urbain, annexé au plan d'urbanisme du règlement #370-2007, est modifié de la façon suivante :

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1A - Affectation commerciale avant	1B - Affectation commerciale après
2A - Affectation résidentielle avant	2B - Affectation résidentielle après
3A - Affectation résidentielle avant	3B - Affectation résidentielle après

L'annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion : 9 juillet 2018

Adoption du projet de règlement : 9 juillet 2018

Avis public d'Assemblée de consultation :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du règlement :

Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-

Sartigan :

Avis public de l'entrée en vigueur :

12.04 - Adoption du premier projet de règlement no 492-2018

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement de zonage portant le numéro 373-2007 modifié par les règlements

- 383-2007	- 441-2012
- 397-2008	- 443-2013
- 398-2008	- 453-2016
- 415-2010	- 466-2015
- 425-2011	- 487-2017

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à des modifications au plan de zonage qui est annexé au règlement de zonage 373-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de :

- Modifier le plan de zonage afin de rendre conforme des terrains chevauchés par deux zones
- Agrandir les zones de trois (3) terrains propices à des constructions futures

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 5, M. Vincent Breton ce 9 juillet 2018;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement sera tenue le 8 août 2018 à 18h00 à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe au 763, 14^e Avenue bureau 100;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. VINCENT BRETON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le premier projet règlement no 492-2018 intitulé :

RÈGLEMENT 492-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (ZONAGE) ET LE PLAN DE ZONAGE QUI LUI EST AFFECTÉ

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Est modifié le plan de zonage périmètre urbain afin de:

- Agrandir la zone C-709 en diminuant la zone P-1006 afin de :
 - rendre possible la construction sur un terrain à vendre
 - rendre entièrement commercial le terrain sis sur le lot 5 667 040.
- Corriger et agrandir la zone R-405 en diminuant la zone P-1010 afin de rendre possible des projets de construction sur deux terrains
 - lot 4 666 047 chevauché par la zone R-405 et P-1010
 - lot 5 666 117 entièrement en zone P-1010
- Agrandir la zone R-401 afin de corriger le zonage du bâtiment situé à l'extrémité de la 9^e rue Est qui est chevauché par deux zones

Le tout tel qu'il apparait aux cartes annexées

Annexe A (avant)	Annexe B (après)
1A - Zone C-709 avant	1B - Zone C-709 après

2A - Zone R-405 avant	2B - Zone R-405 après
3A - Zone R-401 avant	3B - Zone R-401 après

L'annexe est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion :	9 juillet 2018
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	9 juillet 2018
Avis de l'assemblée publique:	
Assemblée publique aux fins de consultation :	
Adoption du second projet de règlement :	
Avis public demande de participation à un référendum :	
Journée des personnes habiles à voter:	
Adoption du règlement:	
Obtention du certificat de conformité de la MRC Beauce-Sartigan:	
Avis public d'entrée en vigueur :	

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - DIVERS

Aucun sujet.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2018-07
148**

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20:35

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale